



Comité de
Coordination des
ONGI en RCA

Mission

Le CCO est un forum regroupant des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) qui assure et renforce la coordination entre ces ONGI, les autorités centrafricaines, les Nations Unies, les bailleurs et autres partenaires externes, en favorisant l'échange d'information, le partage d'expertise et la mise en place de lignes directrices pour une utilisation plus coordonnée, efficiente et efficace des ressources et moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des populations de République centrafricaine.

01 HUMANITÉ

La souffrance humaine doit être préservée partout où on la rencontre. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger les vies et la santé ainsi que de garantir le respect des êtres humains.

02 IMPARTIALITÉ

L'action humanitaire doit être menée sur la seule base des besoins, en donnant la priorité aux cas de vulnérabilité les plus urgents, sans distinction de nationalité, d'origine ethnique, de genre, de croyance religieuse, de classe ou d'opinion politique.

03 NEUTRALITÉ

Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre parti lors d'hostilités ou s'engager dans des controverses de nature politique, ethnique, religieuse ou idéologique.

04 INDÉPENDANCE

L'action humanitaire ne doit pas subir d'influence et doit être autonome des objectifs politiques, économiques, militaires ou autres que tout acteur peut adopter dans des zones où une action humanitaire est en cours. Cette indépendance se reflète notamment dans le mode de financement des organisations humanitaires.



04

Principes humanitaires fondamentaux

Les quatre principes humanitaires fondamentaux apparaissent dans les textes qui définissent le droit international humanitaire et dans le Code de conduite pour le mouvement des Croix Rouge et pour les ONG pour les opérations de secours en situation de catastrophe.

www.ccorca.org

04

Principes d'intervention

La protection transversale repose sur quatre éléments clefs garants d'un programme humanitaire de qualité. Ils devraient être intégrés dans tous les phases du cycle de projet et dans tous les programmes humanitaires.



01

ÉVITER DE NUIRE (DO NO HARM)

Prévenir et minimiser autant que possible les effets négatifs de nos interventions qui peuvent accroître, sans le vouloir, la vulnérabilité des populations aux risques physiques et psychosociaux.

02

ACCÈS SIGNIFICATIF

Assurer un accès effectif à l'assistance humanitaire, et ce dans ses trois dimensions (accéder, recevoir, et utiliser). Cet accès doit être équitable (traitement sur la base des besoins), impartial (sans discrimination négative) et sans entrave (penser aux personnes à mobilité réduite ou aux bénéficiaires vulnérables par exemple).

03

PARTICIPATION ET AUTONOMISATION

Permettre aux populations affectées de pouvoir jouer un rôle actif dans le processus de prises de décisions qui les concernent (et ce à tous les niveaux : identification des besoins, planification, mise en œuvre, suivi, évaluation). Plus largement, aider les personnes à faire valoir leurs droits.

04

REDEVABILITÉ

Être responsable de la qualité des programmes humanitaires et du comportement du personnel humanitaire. Communiquer avec les populations et leur donner les informations nécessaires pour une participation informée, consciente et volontaire. Permettre aux populations d'évaluer le bien-fondé de l'assistance humanitaire et prendre en compte leurs remarques (mécanismes de plaintes par exemple).